**2022-72/CS**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU **8 DÉCEMBRE 2022**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
075-200075224-20221208-2022-72-CS-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 16/12/2022
Publication : 16/12/2022

**OBJET :**

**Communication relative à l'état des crédits budgétaires consommés du 1er janvier au 24 novembre 2022**

Nombre des membres composant le Comité syndical .....31

En exercice.....31

Présents à la Séance .....16

Représentés par mandat .....7

Absents .....7

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Patrick OLLIER, le premier décembre, se sont réunis à 15h30 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12è.

**Étaient présents :**

***Au titre de la Métropole du Grand Paris :***
En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :
*Patrick OLLIER,*

En téléconférence :
*Sylvain BERRIOS,*
*Philippe GOUJON,*
*Patrice LECLERC,*

***Au titre du Conseil de Paris :***

En téléconférence :
*Pierre RABADAN,*
*Dan LERT,*

***Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :***

En téléconférence :
*Josiane FISCHER,*
*Denis LARGHERO*

***Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :***

En téléconférence :
*Bélaïde BEDREDDINE,*
*Frédéric MOLOSSI,*

***Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :***
En présentiel, 12 rue Villiot 75012 PARIS :
*Chantal DURAND*

**Au titre de Troyes Champagne Métropole :**

En téléconférence :
*Philippe GUNDALL,*
*Jean-Michel VIART*

**Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :**

En téléconférence :
*Jean-Yves MARIN*

**Au titre de de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux :**

En téléconférence :
*Régis SARAZIN*

**Au titre de de la Région Grand Est :**

En téléconférence :
*Annie DUCHENE*

**Étaient absents excusés :**
*Sylvain RAIFAUD,*
*François VAUGLIN,*
*David ALPHAND,*
*Jean-Noël AQUA,*
*Jérôme LORIAU,*
*Magalie THIBAULT,*
*Mohamed CHIKOUCHE,*

**Avaient donné pouvoir de voter en son nom :**
*Vincent BEDU donne pouvoir à Philippe GOUJON*
*Christophe NAJDOVSKI donne pouvoir à Dan LERT*
*Pénélope KOMITÈS donne pouvoir à Pierre RABADAN*
*Grégoire De la RONCIÈRE donne pouvoir à Denis LARGHERO*
*Jean-Michel BLUTEAU donne pouvoir à Patrick OLLIER*
*Jean-Pierre BARNAUD donne pouvoir à Chantal DURAND*
*Laurence COULON donne pouvoir à Sylvain BERRIOS*

La majorité des membres étant présente,

Madame DURAND a été désignée pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'elle a accepté.

M. Baptiste BLANCHARD, Directeur général des Services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

## NOTE EXPLICATIVE

Les réalisations budgétaires font l'objet d'un suivi rigoureux et régulier, notamment, dans l'objectif d'amélioration du taux d'exécution du budget.

Le budget primitif de Seine Grands Lacs pour 2022 a été approuvé le 8 décembre 2021 pour un montant global de 72,47 M€, répartis entre la section de fonctionnement à hauteur de 21,16 M€, dont 13,3 M€ de dépenses réelles, et la section d'investissement à 51,31 M€.

Le budget supplémentaire, présenté en comité syndical du 8 juin 2022 a porté le montant du budget à 86,38 M€ : 24,91 M€ en fonctionnement et 61,48 M€ en investissement.

La décision modificative adoptée le 9 novembre 2022 présente une section de fonctionnement diminuée à 24,16 M€ (dont 13,44 M€ de dépenses réelles, hors provision) et une section d'investissement diminuée à 57,54 M€ en raison de l'ajustement du poste de dépenses spécifique relatif au foncier Bassée, soit une masse budgétaire globale de 81,7 M€.

Les taux de réalisation à la date du 24/11/2022 sont les suivants (base DM) :

| | | |
|---|---|---|
| Fonctionnement 2022 au 24/11 | 10 713 831,35 € | 79,0% |
| Investissement 2022 au 24/11 | 24 327 658,01 € | 42,4% |

En section d'investissement, ce taux est plus faible que celui constaté à la même période en 2021 (51,77 %) et 2020 (59,56%). La masse budgétaire bien plus conséquente l'explique, notamment en raison des travaux de la Bassée, dont le planning est dépendant de plusieurs facteurs. Hors Bassée, le taux de réalisation en investissement est de 51 %, des dépenses conséquentes relatives à la finalisation des chantiers d'automne sont en cours de réalisation.

En section de fonctionnement, le taux de consommation des crédits est légèrement plus élevé que ceux constatés sur les années antérieures (77,97 % en 2021 et 76,18 % en 2020).

Le budget RH réalisé est de 85 % au 24/11, il devrait être exécuté à 99 % au 31/12/2022.

Au 24 novembre, le niveau de trésorerie est de 10 M€, et 7 M€ de subventions sont en attente de versement, qui permettront de payer les dépenses à venir. En outre, la ligne de trésorerie pourrait être mobilisée en cas de besoin.

Les taux de réalisation projetés au 31/12/2022 sont les suivants : 95 % en section de fonctionnement et 70 % en investissement au global. **Hors Bassée, le taux de consommation des dépenses d'équipement est projeté à ce jour à 86 %.**

Vous trouverez ci-dessous les graphiques récapitulatifs des évolutions comparées par rapport aux 3 années antérieures.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de cette communication.

**Le Comité syndical,**

**À l'unanimité,**

**DONNE ACTE** à Monsieur le Président de sa communication relative à l'état des crédits budgétaires consommés en 2022, du 1er janvier au 24 novembre 2022.

Le Président,

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison
Président de la Métropole du Grand Paris

***LE PRÉSIDENT***

- ***certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte***
- ***informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Paris à compter de la publication de la décision ou à compter de la décision de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.***

***Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site Internet www.telerecours.fr***

**Taux de consommation des crédits 2019-2022**

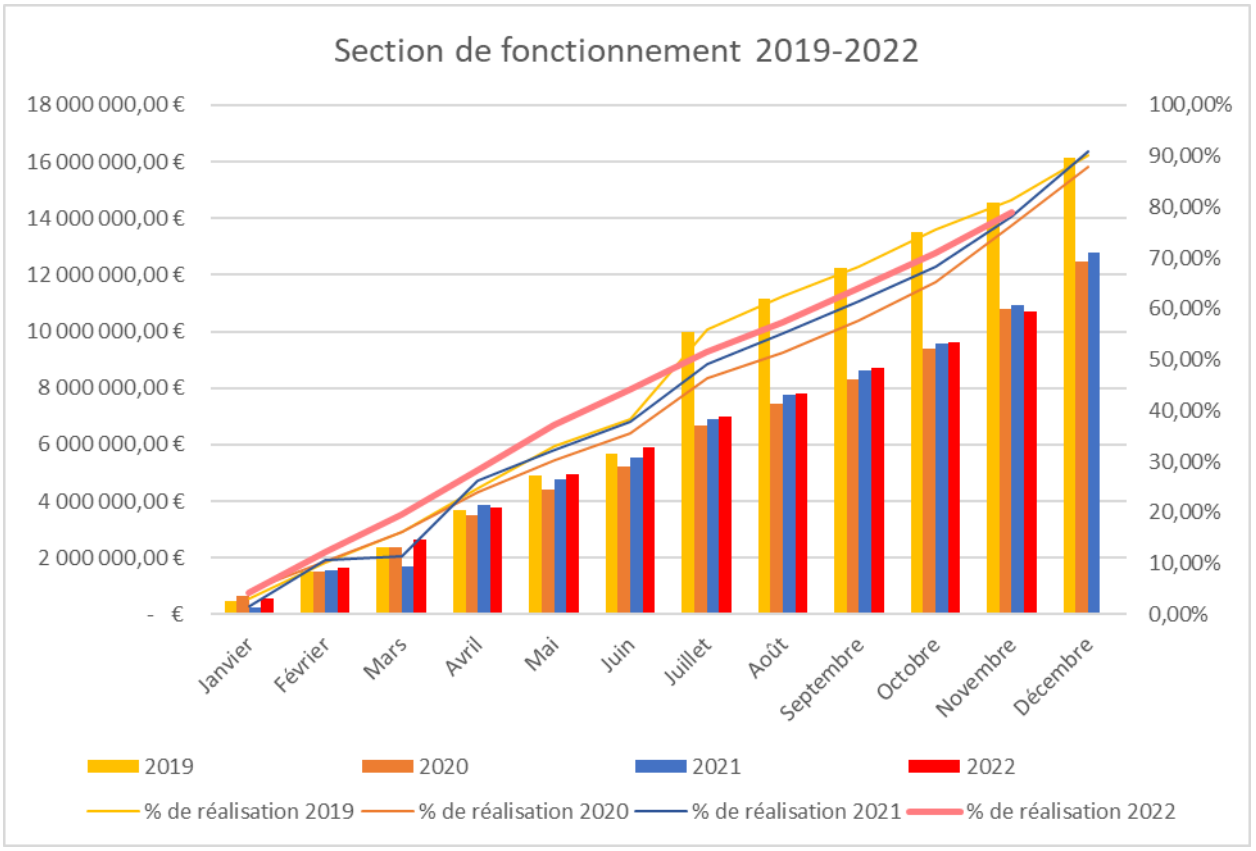

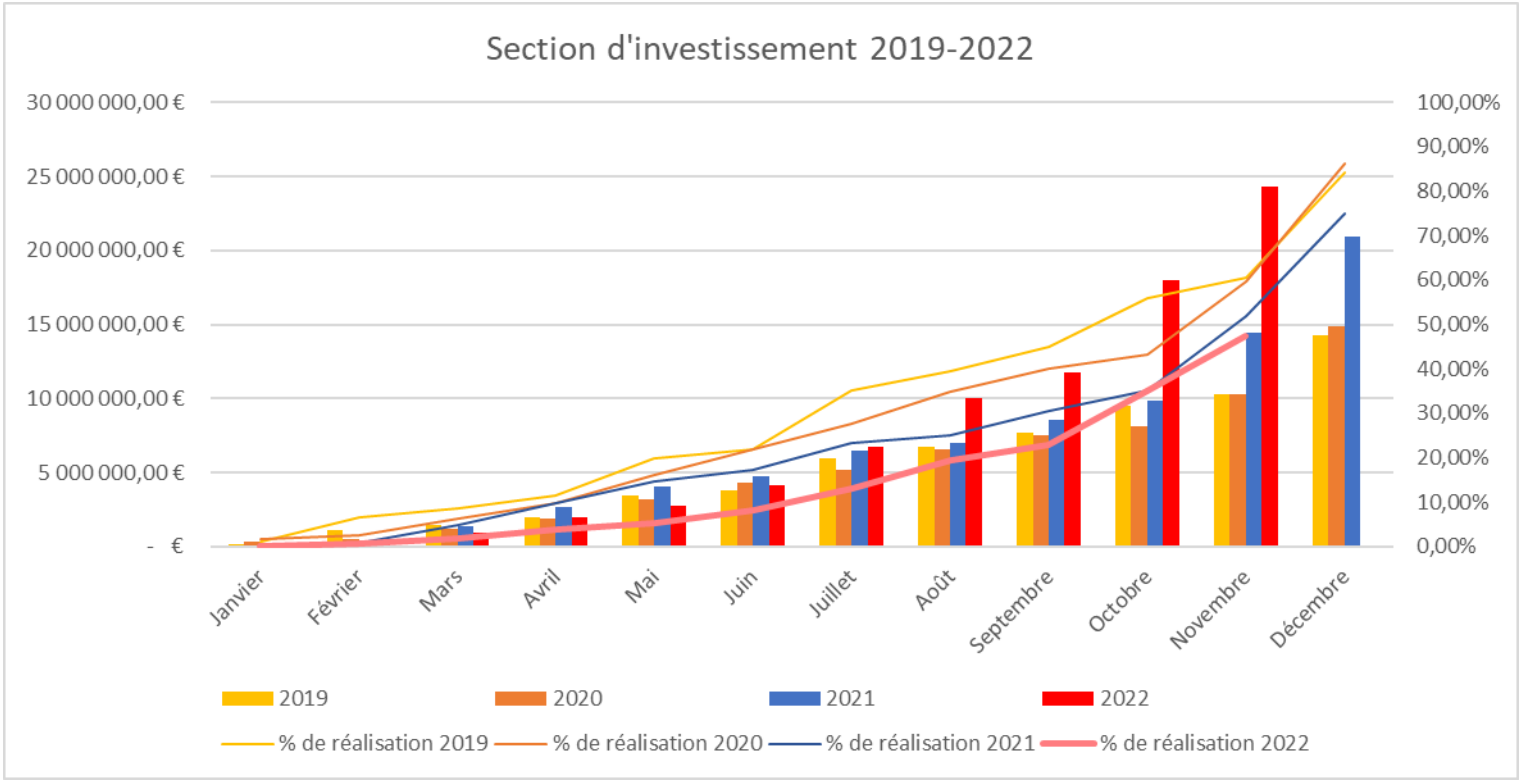
Section d'investissement 2019-2022
30 000 000,00 €
25 000 000,00 €
20 000 000,00 €
15 000 000,00 €
10 000 000,00 €
5 000 000,00 €
- €
100,00%
90,00%
80,00%
70,00%
60,00%
50,00%
40,00%
30,00%
20,00%
10,00%
0,00%
Janvier
Février
Mars
Avril
Mai
Juin
Juillet
Août
Septembre
Octobre
Novembre
Décembre
2019
2020
2021
2022
% de réalisation 2019
% de réalisation 2020
% de réalisation 2021
% de réalisation 2022
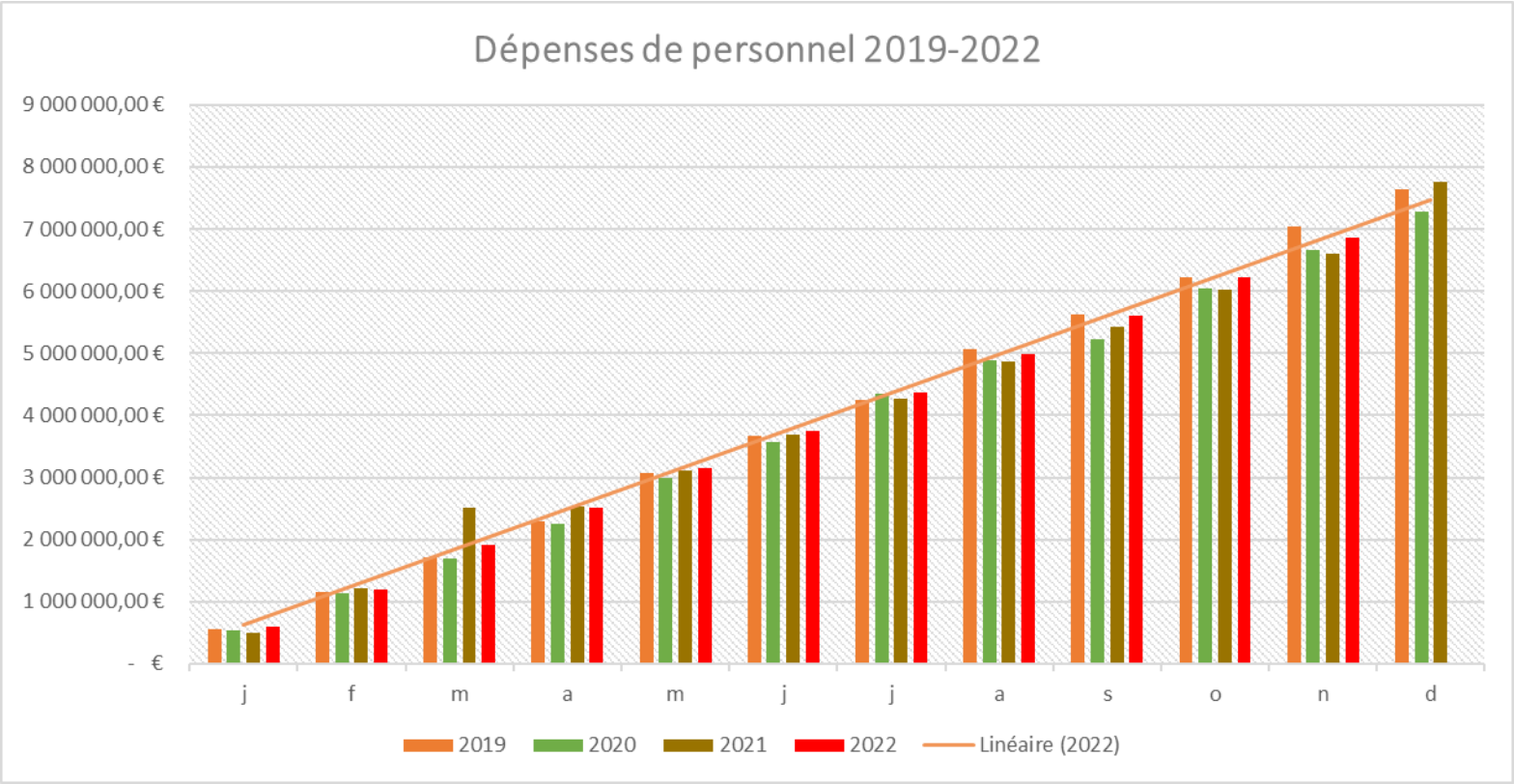
**MASSE SALARIALE**